



## Succession d'un oncle sans enfant

Par **mtherese**, le **15/10/2014 à 11:31**

Bonjour, mon oncle est décédé en 2008. Il était marié sans contrat avec une dame qui avait des enfants en première noce. Ils n'ont pas eu d'enfant en commun dont mon oncle n'a jamais eu d'enfant. Après leur mariage ils ont acheté une maison. Pouvez-vous me dire, si lors du décès de son épouse, la maison revient en totalité aux enfants de cette dernière ou si une partie revient à sa soeur (ma mère) et à son frère ? Merci de bien vouloir m'apporter une réponse.

Par **janus2fr**, le **15/10/2014 à 11:41**

Bonjour,

Votre oncle était marié, sans enfants et je suppose sans parents en vie. Donc à son décès, son épouse a hérité de tout son patrimoine, sauf s'il y avait des "biens de familles", donc déjà hérité de ses parents.

Quoi qu'il en soit, la maison, achetée en commun avec son épouse, n'entre pas dans les "biens de famille" et donc l'épouse a hérité de la part de votre oncle.

A la mort de cette personne, la maison ira donc à ses héritiers puisqu'aujourd'hui elle en est la seule propriétaire.